

Annexe 2 - CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES TRIPLES, DOUBLES, SIMPLES, COMBINES, CLUBS JEUNES

INTRODUCTION

ARTICLE 1 – GENERALITES

Les championnats de France Jeunes concernent les catégories « G - 15 », « F - 15 », « G - 18 » et « F - 18 ».

Les championnats de France individuels jeunes concernent les épreuves suivantes : Simple, Combiné, Tir de précision, Tir progressif.

Les championnats de France collectifs jeunes concernent les épreuves suivantes : Double, Triple, Club Jeunes.

Les championnats de France d'épreuves collectives seront organisés uniquement pour les catégories ayant un effectif national d'au moins 500 licences. Concernant le nombre de licenciées de F -15 et F -18 il doit être supérieur à 200. Pour chaque catégorie, la prise en compte du nombre des licences est celle de l'année sportive précédente.

Pour toutes les catégories les performances peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire dans la mesure du respect du calendrier national.

Ces réalisations se feront obligatoirement pour le simple et le double, lors des compétitions homologuées aux 4 dates officielles. La participation à 4 compétitions n'est pas obligatoire, addition des 3 meilleurs résultats. Pour le tir de précision et le tir progressif, addition des 4 meilleures performances. **2 performances maximum seront prises en compte sur la même compétition le week-end d'un multi-épreuves, d'un tournoi national, d'un match de clubs jeunes ou d'un match de clubs adultes suivant les modalités définies dans l'annexe 1.**

A - LES QUALIFICATIONS EN SIMPLE, DOUBLE, PRECISION ET PROGRESSIF.

ARTICLE 2 – CONDITIONS

Pour qu'un licencié jeune soit potentiellement qualifiable par le classement national à un championnat de France, il doit avoir réalisé l'épreuve en question dans les compétitions validées par la fédération.

Exemples :

• *Un enfant de 16 ans participe à deux journées multi épreuves. Lors de chacune de ces manifestations, il effectue, deux tirs de précision. Il devient potentiellement qualifiable pour le Championnat de France de Tir de précision «- de 18».*

• *Un enfant du même âge, qui effectue quatre épreuves de tir de précision, uniquement lors de la même semaine (tournoi national), ne remplit pas les conditions de qualification.*

• *Un enfant du même âge, qui effectue six épreuves de tir de précision, uniquement lors de la même semaine (tournoi national), ne remplit pas les conditions de qualification.*

ARTICLE 3 - LES EPREUVES D'OPPOSITION

Ce sont les épreuves qui opposent des adversaires, obligatoirement sur un même terrain. Ce sont les épreuves de Double, de Simple. Lors des manifestations officielles, chaque match de double, de simple rapporte des points en cas de victoire, de nul ou de défaite, tout au long de l'année (voir An.1- Art.9 / B2)

A une date définie par la Fédération Française du Sport Boules (calendrier national), les prises de résultats sont terminées. Après les dates butoir de saisie, un classement national individuel des joueurs pour l'épreuve d'opposition concernée, est alors établi. Ce classement prend en compte, dans l'ordre, les critères suivants :

1. Nombre de points acquis grâce aux victoires, nuls ou défaites,
2. Nombre de victoires obtenues,
3. Différence entre tous les points marqués lors de l'épreuve concernée et les points laissés faire à l'équipe adverse,
4. Nombre de points faits lors de l'épreuve concernée
5. Moyenne des points obtenus par rapport à leur participation
6. Classement établi par la F.F.S.B. avec les seules confrontations des joueurs concernés par une éventuelle égalité.

a) Doubles

A la date butoir, défini par la F.F.S.B, les 16 premiers joueurs de ce classement national sont qualifiés pour le championnat de France Doubles. Chacun constitue son équipe avec un ou deux joueurs, de sa catégorie et de son Association Sportive ou CFB.

Nota : Elle est constituée de deux ou trois joueurs, mixité autorisée, un joueur surclassé maximum par équipe (règle des 50%).

Cas Particulier : *Si plusieurs joueurs de la même association sportive terminent à la même place qualificative du classement national (comme expliqué précédemment) ils devront obligatoirement évoluer ensemble lors du Championnat de France de Doubles.*

16 doubles sont qualifiés par un Fédéral. Un regroupement des CR ou CS sera établi. Tous les joueurs licenciés, hormis ceux déjà qualifiés par le classement national peuvent participer.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées aux premiers joueurs du classement national non qualifiés.

b) Simple

A la date butoir, définie par la F.F.S.B,

- G-15 et G-18

Les 24 premiers joueurs de ce classement national sont qualifiés pour le championnat de France.

Chaque CR ou CS organise un fédéral pour qualifier un joueur soient 24 joueurs. Tous les joueurs licenciés, hormis ceux déjà qualifiés par le classement national peuvent participer.

- F-15 et F-18

Les 8 premières joueuses de ce classement national sont qualifiées pour le championnat de France.

16 joueuses sont qualifiées par un fédéral. Un regroupement des CR ou CS sera établi. Toutes les joueuses licenciées, hormis celles déjà qualifiées par le classement national peuvent participer.

Nota : seuls les joueurs, joueuses de la catégorie concernée peuvent participer.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées aux premiers joueurs du classement national non qualifiés.

ARTICLE 4 - LES EPREUVES QUANTIFIABLES

Ce sont les épreuves individuelles qui peuvent se réaliser sans adversaire : Tir de Précision et Tir Progressif.

Chaque performance réalisée lors des manifestations officielles, tout au long de la saison, est prise en compte dans un tableau individuel (voir annexe 1, art. 9.B4).

A une date définie par la Fédération Française du Sport Boules (calendrier national), les prises de résultats sont terminées.

- le classement individuel du Tir de Précision est réalisé grâce à l'addition des 4 meilleures performances de chaque athlète.
- le classement individuel du Tir Progressif est réalisé grâce à l'addition des 4 meilleures performances de chaque athlète.

En cas d'égalité, la 5ème performance réalisée est prise en compte puis, si l'égalité persiste, la 6ème performance ... et ce, jusqu'à la dixième.

En cas d'égalité persistante, les joueurs sont départagés par la meilleure performance réalisée, puis la seconde en cas de besoin, puis la troisième ... jusqu'à la neuvième.

- G-15 et G-18 : les 15 premiers du classement national sont qualifiés.
- F-15 et F-18 : les 9 premières du classement national sont qualifiées.

ARTICLE 5 – LES CHAMPIONNATS DES CLUBS JEUNES

1. Organisation générale

Ces championnats sont des championnats collectifs qui concernent les catégories suivantes : G-15, F- 15, G-18, F-18

Les championnats des clubs jeunes sont organisés en plusieurs étapes :

- Ils débutent par la phase régulière avec classement (groupe d'équipes : matchs aller/retour ou matchs «secs» entre toutes les équipes du groupe),
- Ils s'achèvent par la phase nationale.

2. Règles d'engagement

- Une équipe est constituée d'au moins 4 joueurs et d'un manager (pour chaque match)
- Le manager doit être licencié
- Un joueur deuxième année surclassé peut participer au championnat des clubs jeunes de la catégorie supérieure.

3. Qualification des joueurs

- Lors de ces championnats, tout joueur engagé dans une équipe ne peut pas participer au championnat des clubs jeunes dans une autre équipe.
- deux joueurs mutés peuvent évoluer par match.

4. Prise en compte des performances individuelles

Se référer à l'Annexe 2 - Chapitre A – Article 2.

- Toute performance (progressif, précision pour toutes les catégories et combiné pour les catégories garçons) réalisée lors d'un match du championnat des clubs jeunes comptera pour les différents classements permettant la qualification à ces championnats à condition d'évoluer dans sa catégorie d'âge.

5. Arbitrage

- Lors de la phase régulière, ce sont les joueurs qui jouent le rôle d'arbitres – juges de lignes, sous l'autorité des deux managers.

Remarque : Un arbitre et/ou un délégué en formation, peut venir officier lors d'une rencontre des clubs jeunes. Un ou plusieurs joueurs des AS concernées, ne figurant pas sur la feuille de match, peuvent officier comme arbitres, juges de ligne, ou ramasseurs.

- Lors des phases finales, la F.F.S.B. désignera un staff technique pour diriger les rencontres.

6. Déroulement des championnats

- Les championnats de France des clubs jeunes se déroulent dans une période fixée chaque année par la F.F.S.B. (référence calendrier national).
- La mise en place du championnat se fait sous la responsabilité de la F.F.S.B.
- Il est possible d'effectuer deux matchs, au maximum, la même journée.

- Pour la phase régulière :

- La fédération définit un calendrier national des clubs jeunes
- Les équipes en opposition confirment la date et l'horaire de la rencontre.
- En cas de désaccord, la F.F.S.B. imposera un lieu et une date pour la dite rencontre.

- Pour les phases nationales : Les dates de rassemblement sont définies par la F.F.S.B. Ces dates figureront sur le calendrier national.

7. Organisation des rencontres

- Toutes les équipes doivent présenter leurs joueurs avec une tenue uniforme (tolérance haut du corps en phase régulière)
- Avant le début de chaque match les managers de chaque équipe se présentent mutuellement l'ensemble des licences, y compris la leur (contrôle du cachet médical obligatoire).
- Une feuille de match est établie et signée par les managers des deux équipes. Y figurent la liste des participants avec les observations ou réclamations administratives éventuelles. Cette feuille est adressée, dès la fin du match, à la F.F.S.B, par le manager de l'équipe qui reçoit, ou celui de l'équipe gagnante, si le match se déroule sur un terrain neutre.
- Les managers officient comme délégués, commissaires et arbitres tuteurs.
- Tous les résultats enregistrés sur la feuille de match sont considérés comme définitifs si aucune réserve n'a été formulée avant la signature de la feuille par les managers sauf erreur révélée lors de la saisie.
- Suite à une demande de report de match exceptionnelle, la F.F.S.B. pourra accorder celle-ci.
- Les équipes participant au championnat des clubs jeunes, s'engagent obligatoirement à disputer toutes les rencontres, quels que soient les résultats acquis précédemment. En cas de non respect de cet engagement, toutes les performances individuelles prises lors du championnat concerné, seront supprimées et une amende de 200 €, ainsi que le remboursement de l'avance fédérale, sera exigée par la F.F.S.B.
- Une équipe absente, sans raison valable, sera disqualifiée de la suite du championnat. Cette Association sportive ne pourra se représenter, l'année suivante, dans cette compétition. Dans ce cas de figure, tous les matchs réalisés par et contre cette équipe seront considérés comme non joués, néanmoins les performances individuelles des joueurs des équipes adverses restent comptabilisées.

8. Points attribués par match et classements

Le nombre de points attribués par match est de :

Gagné = 3 points Nul = 2 points
Perdu = 0 point ou 1 si l'écart du score est de 5 points au maximum
Forfait = 1 point

Le classement des groupes de la phase régulière s'établit de la façon suivante :

- Nombre de points attribués par match.
- Nombre de victoires obtenues lors de la phase régulière.
- Différence entre les points acquis lors des rencontres et les points laissés faire.
- Nombre de Points acquis lors des matchs.
- Prise en compte de la confrontation directe entre les équipes ex-æquo.

B - LES PHASES FINALES

ARTICLE 6 - COMMISSIONS DES LITIGES

Toutes difficultés ou réclamation concernant le déroulement de la compétition est examiné souverainement et sans appel par une commission des litiges composée du Commissaire Général chargé des compétitions (qui en est le président), du Président de la CNJ ou son représentant, du responsable de l'arbitrage ou son représentant, d'un membre de la DTN et d'un manager tiré au sort.

ARTICLE 7 - CHAMPIONNAT DE DOUBLES

Composition des équipes : Les 2 ou 3 joueurs ou joueuses doivent appartenir à la même A.S., CFB (An 2, Art 3, a)

- 18 : 32 équipes de 2 ou 3 joueurs.
- 15 : 32 équipes de 2 ou 3 joueurs.

-15 et -18

- Déroulement :

8 poules de 4

Répartition des classés nationaux

Poule I, A : 1^{er} CN ; C : 16^{ème} CN

Poule II, A : 2^{ème} CN ; C : 15^{ème} CN

Poule III, A : 3^{ème} CN ; C : 14^{ème} CN

Poule IV, A : 4^{ème} CN ; C : 13^{ème} CN

Poule V, A : 5^{ème} CN ; C : 12^{ème} CN

Poule VI, A : 6^{ème} CN ; C : 11^{ème} CN

Poule VII, A : 7^{ème} CN ; C : 10^{ème} CN

Poule VIII, A : 8^{ème} CN ; C : 9^{ème} CN

Les qualifiés régionaux seront répartis par tirage au sort en évitant dans la mesure du possible que des équipes du même CR / CS se rencontrent à la première partie.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CR / CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées au suivant du classement national.

Les parties se jouent en 13 points ou 1h30.

1/8 de finales

1er de la poule I contre le 2ème de la poule VIII : A
1er de la poule VII contre le 2ème de la poule II : B
1er de la poule IV contre le 2ème de la poule V : C
1er de la poule VI contre le 2ème de la poule III : D
1er de la poule II contre le 2ème de la poule VII : E
1er de la poule VIII contre le 2ème de la poule I : F
1er de la poule III contre le 2ème de la poule VI : G
1er de la poule V contre le 2ème de la poule IV : H

¼ de finales :

Gagnant de A contre gagnant de B : 1
Gagnant de C contre gagnant de D : 2
Gagnant de E contre gagnant de F : 3
Gagnant de G contre gagnant de H : 4

½ finales :

Gagnant de 1 contre gagnant de 2
Gagnant de 3 contre gagnant de 4

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales

Les troisième et quatrième de poules participeront à la Coupe de France (championnat en élimination directe)

1/8 de finales :

3ème de la poule I contre le 4ème de la poule VIII : A
3ème de la poule VII contre le 4ème de la poule II : B
3ème de la poule IV contre le 4ème de la poule V : C
3ème de la poule VI contre le 4ème de la poule III : D
3ème de la poule II contre le 4ème de la poule VII : E
3ème de la poule VIII contre le 4ème de la poule I : F
3ème de la poule III contre le 4ème de la poule VI : G
3ème de la poule V contre le 4ème de la poule IV : H

¼ de finales :

Gagnant de A contre gagnant de B : 1
Gagnant de C contre gagnant de D : 2
Gagnant de E contre gagnant de F : 3
Gagnant de G contre gagnant de H : 4

½ finales :

Gagnant de 1 contre gagnant de 2
Gagnant de 3 contre gagnant de 4

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales

ARTICLE 8 - CHAMPIONNAT DE SIMPLE

G - 18 : 48 joueurs.
F - 18 : 24 joueuses.
G - 15 : 48 joueurs.
F - 15 : 24 joueuses.

a) G-18 et G-15

- Déroulement :

16 poules de 3, les classés nationaux seront placés dans les poules en fonction de leur classement et les qualifiés régionaux seront répartis par tirage au sort en évitant dans la mesure du possible que des joueurs du même CR / CS se rencontrent à la première partie.

Répartition des classés nationaux :

Poule I,	C : 1 ^{er} CN	Poule II,	A : 24 ^{ème} CN ; C : 16 ^{ème} CN
Poule III,	C : 8 ^{ème} CN	Poule IV,	A : 17 ^{ème} CN ; C : 9 ^{ème} CN
Poule V,	C : 4 ^{ème} CN	Poule VI,	A : 21 ^{ème} CN ; C : 13 ^{ème} CN
Poule VII,	C : 5 ^{ème} CN	Poule VIII,	A : 20 ^{ème} CN ; C : 12 ^{ème} CN
Poule IX,	C : 2 ^{ème} CN	Poule X,	A : 23 ^{ème} CN ; C : 15 ^{ème} CN
Poule XI,	C : 7 ^{ème} CN	Poule XII,	A : 18 ^{ème} CN ; C : 10 ^{ème} CN
Poule XIII,	C : 3 ^{ème} CN	Poule XIV,	A : 22 ^{ème} CN ; C : 14 ^{ème} CN
Poule XV,	C : 6 ^{ème} CN	Poule XVI,	A : 19 ^{ème} CN ; C : 11 ^{ème} CN

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CR / CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées au suivant du classement national.

1/16^{ème} de finales :

1^{er} de la poule I contre 2^{ème} de la poule XV : A
1^{er} de la poule II contre 2^{ème} de la poule XVI : B
1^{er} de la poule III contre 2^{ème} de la poule XIII : C
1^{er} de la poule IV contre 2^{ème} de la poule XIV : D

1^{er} de la poule V contre 2^{ème} de la poule XI : E
1^{er} de la poule VI contre 2^{ème} de la poule XII : F
1^{er} de la poule VII contre 2^{ème} de la poule IX : G
1^{er} de la poule VIII contre 2^{ème} de la poule X : H
1^{er} de la poule IX contre 2^{ème} de la poule VII : I
1^{er} de la poule X contre 2^{ème} de la poule VIII : J
1^{er} de la poule XI contre 2^{ème} de la poule V : K
1^{er} de la poule XII contre 2^{ème} de la poule VI : L
1^{er} de la poule XIII contre 2^{ème} de la poule III : M
1^{er} de la poule XIV contre 2^{ème} de la poule IV : N
1^{er} de la poule XV contre 2^{ème} de la poule I : O
1^{er} de la poule XVI contre 2^{ème} de la poule II : P

1/8^{ème} de finales :

Gagnant de A contre gagnant de B : Q
Gagnant de C contre gagnant de D : R
Gagnant de E contre gagnant de F : S
Gagnant de G contre gagnant de H : T
Gagnant de I contre gagnant de J : U
Gagnant de K contre gagnant de L : V
Gagnant de M contre gagnant de N : W
Gagnant de O contre gagnant de P : X

¼ de finales :

Gagnant de Q contre gagnant de R : 1
Gagnant de S contre gagnant de T : 2
Gagnant de U contre gagnant de V : 3
Gagnant de W contre gagnant de X : 4

½ finales :

Gagnant de 1 contre gagnant de 2
Gagnant de 3 contre gagnant de 4

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales

Les parties se jouent en 13 points ou 1h30.

Les troisièmes de poules participeront à la Coupe de France (championnat en élimination directe).

1/8^{ème} de finales :

3^{ème} de la poule I contre 3^{ème} de la poule XV : A
3^{ème} de la poule II contre 3^{ème} de la poule XVI : B
3^{ème} de la poule III contre 3^{ème} de la poule XIII : C
3^{ème} de la poule IV contre 3^{ème} de la poule XIV : D
3^{ème} de la poule V contre 3^{ème} de la poule XI : E
3^{ème} de la poule VI contre 3^{ème} de la poule XII : F
3^{ème} de la poule VII contre 3^{ème} de la poule IX : G
3^{ème} de la poule VIII contre 3^{ème} de la poule X : H

¼ de finales :

Gagnant de A contre gagnant de B : 1
Gagnant de C contre gagnant de D : 2
Gagnant de E contre gagnant de F : 3
Gagnant de G contre gagnant de H : 4

½ finales :

Gagnant de 1 contre gagnant de 2
Gagnant de 3 contre gagnant de 4

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales

b) F-18 et F-15

- Déroulement :

8 poules de 3, les classées nationales seront placées dans les poules en fonction de leur classement et les qualifiées régionales seront réparties par tirage au sort en évitant dans la mesure du possible que des joueuses du même CR / CS se rencontrent à la première partie.

Répartition des classées nationales :

Poule I, C : 1^{ère} CN
Poule II, C : 8^{ème} CN
Poule III, C : 4^{ème} CN
Poule IV, C : 5^{ème} CN
Poule V, C : 2^{ème} CN
Poule VI, C : 7^{ème} CN
Poule VII, C : 3^{ème} CN
Poule VIII, C : 6^{ème} CN

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participantes, les places laissées vacantes par des CR / CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées aux suivantes du classement national.

1/8 de finales :

1er de la poule I contre le 2ème de la poule VII : A
1er de la poule II contre le 2ème de la poule VIII : B
1er de la poule III contre le 2ème de la poule V : C
1er de la poule IV contre le 2ème de la poule VI : D
1er de la poule V contre le 2ème de la poule III : E
1er de la poule VI contre le 2ème de la poule IV : F
1er de la poule VII contre le 2ème de la poule I : G
1er de la poule VIII contre le 2ème de la poule II : H

¼ de finales :

Gagnant du A contre gagnant du B : I
Gagnant du C contre gagnant du D : J
Gagnant du E contre gagnant du F : K
Gagnant du G contre gagnant du H : L

½ finales :

Gagnant du I contre gagnant du J
Gagnant du K contre gagnant du L

FINALE : entre les gagnants des ½ finales

Les parties se jouent en 13 points ou 1h30

Les troisièmes de poules participeront à la Coupe de France (championnat en élimination directe)

1/4 de finales :

3^{ème} de la poule I contre 3^{ème} de la poule VII : A
3^{ème} de la poule II contre 3^{ème} de la poule VIII : B
3^{ème} de la poule III contre 3^{ème} de la poule V : C
3^{ème} de la poule IV contre 3^{ème} de la poule VI : D

½ finales :

Gagnant de A contre gagnant de B
Gagnant de C contre gagnant de D

FINALE : entre les gagnants des ½ finales

ARTICLE 9 - CHAMPIONNAT DE TIR PROGRESSIF

L'organisation de ce championnat sera réglementée par une circulaire particulière en temps opportun.

ARTICLE 10 - CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION

L'organisation de ce championnat sera réglementée par une circulaire particulière en temps opportun.

ARTICLE 11 - CHAMPIONNATS DES CLUBS JEUNES

Pour cette compétition, l'organisation des phases finales sera réglementée par une circulaire particulière en temps opportun.

ARTICLE 12 - CHAMPIONNATS DE COMBINE

G - 18 : 24 joueurs.

F - 18 : 16 joueuses.

G - 15 : 24 joueurs.

F - 15 : 16 joueuses.

QUALIFICATION

Chaque CS décide de son mode de qualification. La date butoir de retour des qualifiés est fixée chaque année par la FF5B.

Chez les féminines pour l'attribution des 16 places, un regroupement des CR ou CS sera établi.

Chez les garçons, 8 qualifiés par le classement national, 16 par les fédéraux avec un regroupement identique à celui des féminines.

Le classement individuel du combiné est réalisé grâce à l'addition des 3 meilleures performances de chaque athlète obtenues lors des rencontres clubs jeunes. Seules les performances réalisées dans les rencontres de club jeunes de la catégorie de l'athlète sont prises en compte.

En cas d'égalité, la 4ème performance réalisée est prise en compte puis, si l'égalité persiste, la 5ème performance ... et ce, jusqu'à la dernière performance prise en compte.

En cas d'égalité persistante, les joueurs sont départagés par la meilleure performance réalisée, puis la seconde en cas de besoin, puis la troisième ... jusqu'à la dernière performance prise en compte.

Les performances sont prises en compte jusqu'au ¼ de finale des clubs jeunes.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CR/CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées :

- Chez les féminines, dans la mesure du possible, en fonction de la participation de la catégorie concernée.

- Chez les garçons aux suivants du classement national non qualifié.
- **Constitution des poules**

GARÇONS : 8 poules de 3, les classés nationaux seront placés dans les poules en fonction de leur classement et les qualifiés régionaux seront répartis par tirage au sort en évitant dans la mesure du possible que des joueurs du même CR / CS se rencontrent à la première partie.

Répartition des classés nationaux

Poule I, C : 1^{ère} CN
 Poule II, C : 8^{ème} CN
 Poule III, C : 4^{ème} CN
 Poule IV, C : 5^{ème} CN
 Poule V, C : 2^{ème} CN
 Poule VI, C : 7^{ème} CN
 Poule VII, C : 3^{ème} CN
 Poule VIII, C : 6^{ème} CN

1/8^{ème} de finales :

1^{er} de la poule I contre 2^{ème} de la poule VII : A
 1^{er} de la poule II contre 2^{ème} de la poule VIII : B
 1^{er} de la poule III contre 2^{ème} de la poule V : C
 1^{er} de la poule IV contre 2^{ème} de la poule VI : D
 1^{er} de la poule V contre 2^{ème} de la poule III : E
 1^{er} de la poule VI contre 2^{ème} de la poule IV : F
 1^{er} de la poule VII contre 2^{ème} de la poule I : G
 1^{er} de la poule VIII contre 2^{ème} de la poule II : H

1/4^{ème} de finales :

Gagnant de A contre gagnant de B : 1
 Gagnant de C contre gagnant de D : 2
 Gagnant de E contre gagnant de F : 3
 Gagnant de G contre gagnant de H : 4

½ finales :

Gagnant de 1 contre gagnant de 2
 Gagnant de 3 contre gagnant de 4

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales

Les troisièmes de poules participeront à la Coupe de France (championnat en élimination directe)

1/4 de finales :

3^{ème} de la poule I contre 3^{ème} de la poule V : A
 3^{ème} de la poule II contre 3^{ème} de la poule VI : B
 3^{ème} de la poule III contre 3^{ème} de la poule VII : C
 3^{ème} de la poule IV contre 3^{ème} de la poule VIII : D

½ finales :

Gagnant de A contre gagnant de B
 Gagnant de C contre gagnant de D

FINALE : entre les gagnants des ½ finales

FEMININES : 4 poules de 4

¼ de finales :

1^{er} de la poule I contre 2^{ème} de la poule III : A
 1^{er} de la poule II contre 2^{ème} de la poule IV : B
 1^{er} de la poule III contre 2^{ème} de la poule I : C
 1^{er} de la poule IV contre 2^{ème} de la poule II : D

½ finales :

Gagnant de A contre gagnant de B
 Gagnant de C contre gagnant de D

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales

Les troisième et quatrième de poules participeront à la Coupe de France (championnat en élimination directe)

¼ de finales :

3^{ème} de la poule I contre 4^{ème} de la poule III : A
 3^{ème} de la poule II contre 4^{ème} de la poule IV : B
 3^{ème} de la poule III contre 4^{ème} de la poule I : C
 3^{ème} de la poule IV contre 4^{ème} de la poule II : D

½ finales :

Gagnant de A contre gagnant de B
 Gagnant de C contre gagnant de D

Finale :

ARTICLE 13 – CHAMPIONNAT DE TRIPLE

32 équipes de -18.

Les équipes sont composées de 3 ou 4 joueurs, mixité autorisé, pas de limitation du nombre de joueur –15 2^{ème} année surclassé par équipe. Les joueurs doivent appartenir à la même AS ou CFB, ils devront porter une tenue uniforme.

Chaque comité sportif n'ayant pas participé à l'édition N-1 sera rattaché. L'équipe championne de France offrira un qualifié supplémentaire à son comité sportif pour l'année suivante. Les autres places seront attribuées suivant la participation de l'année N-1.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CR / CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées au suivant en fonction de la participation.

Les parties se jouent en 2h00 ou 13 points.

Constitution des poules :

8 poules de 4

1/8 de finales :

1er de la poule I contre le 2ème de la poule VIII : A
1er de la poule VII contre le 2ème de la poule II : B
1er de la poule IV contre le 2ème de la poule V : C
1er de la poule VI contre le 2ème de la poule III : D
1er de la poule II contre le 2ème de la poule VII : E
1er de la poule VIII contre le 2ème de la poule I : F
1er de la poule III contre le 2ème de la poule VI : G
1er de la poule V contre le 2ème de la poule IV : H

¼ de finales :

Gagnant de A contre gagnant de B : 1
Gagnant de C contre gagnant de D : 2
Gagnant de E contre gagnant de F : 3
Gagnant de G contre gagnant de H : 4

½ finales :

Gagnant de 1 contre gagnant de 2
Gagnant de 3 contre gagnant de 4

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales

Les troisièmes et quatrièmes de poules participeront à la Coupe de France (championnat en élimination directe).

1/8 de finales :

3ème de la poule I contre le 4ème de la poule VIII : A
3ème de la poule VII contre le 4ème de la poule II : B
3ème de la poule IV contre le 4ème de la poule V : C
3ème de la poule VI contre le 4ème de la poule III : D
3ème de la poule II contre le 4ème de la poule VII : E
3ème de la poule VIII contre le 4ème de la poule I : F
3ème de la poule III contre le 4ème de la poule VI : G
3ème de la poule V contre le 4ème de la poule IV : H

¼ de finales :

Gagnant de A contre gagnant de B : 1
Gagnant de C contre gagnant de D : 2
Gagnant de E contre gagnant de F : 3
Gagnant de G contre gagnant de H : 4

½ finales :

Gagnant de 1 contre gagnant de 2
Gagnant de 3 contre gagnant de 4

Finale :

Entre les gagnants des ½ finales